

Accès aux routes désignées de la Ville de Bathurst pour les VTT's et véhicules « Côte-à-côte »

DOCUMENT FAQ (Foire aux questions)

DÉFINITIONS

- VTT désigne un véhicule tout-terrain, communément appelé un « quatre roues » ou un « côte à côte » ;
- FVTTNB désigne la Fédération des véhicules tout-terrain du Nouveau-Brunswick.

RÈGLEMENTS LÉGISLATIFS APPLICABLES

- Loi sur les véhicules à moteur du Nouveau-Brunswick ;
- Loi sur les véhicules hors route du Nouveau-Brunswick ;
- Arrêté municipal No. 2016-05 de la Ville de Bathurst : « Un Arrêté désignant des parties de routes dans la Ville de Bathurst Accessibles aux Véhicules Hors Route »
- Arrêté municipal No. 2018-04 de la Ville de Bathurst : « Un Arrêté désignant les Points de Passage pour Véhicules Hors Route ».

Sur quelles rues de Bathurst peut-on circuler en VTT?

Les VTT peuvent circuler sur les routes suivantes : la route 134 sur le pont enjambant la rivière Nepisiguit entre le dépanneur Maurice Gas Bar et la rue Main, la rue Main de la rue Bridge à la rue St-George et sur la rue St-George jusqu'à l'entrée arrière du Best Western Plus, ceci en face de l'Hôtel de Ville de Bathurst.

Quel sera le système de signalisation pour indiquer les virages ou le freinage?

Les VTT sont déjà munis de lumières à freins et d'autres marques sont même munies de clignotants. S'ils n'ont pas de clignotants, les conducteurs doivent utiliser leur main gauche avec que le bras tendu vers la gauche pour indiquer un virage à gauche, la main gauche pointant vers le haut indique un virage à droite et la main gauche pointant vers la chaussée indique une intention de ralentir ou d'arrêter.

Est-ce que ces routes désignées sont accessibles à tous les VTT?

PAS NÉCESSAIREMENT. Le VTT doit être enregistré auprès d'un club fédéré de la Fédération des VTT du Nouveau-Brunswick ou d'un club d'une province ayant signé une entente de réciprocité avec la Fédération des VTT du Nouveau-Brunswick (Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Québec et l'Ontario). **Si cela n'est pas le cas pour votre VTT, vous ne pouvez pas accéder ces routes désignées.**

Qu'arrive-t-il lorsqu'un VTT est intercepté et qu'une - ou des infractions sont identifiées en lien avec les règlements législatifs applicables?

L'officier en devoir a le pouvoir d'émettre une ou des contraventions pouvant aller de 100.00\$ à 2500.00\$.

Quel âge les conducteurs de VTT doivent-ils avoir pour accéder aux rues identifiées dans la Ville de Bathurst selon les règlements législatifs applicables?

L'âge légal pour conduire un VTT avec permis de conduire est de 16 ans. Toutefois, une personne de 14 ou 15 ans peut aussi avoir accès s'il possède un permis de conduire classe 9, avoir suivi une formation offerte par un formateur certifié par la Fédération des VTT du Nouveau-Brunswick et être accompagné par un adulte qui doit aussi avoir suivi cette formation.

Est-ce qu'un motocross ou moto hors-route (dirt bike) a le même droit d'accès à ces rues comme un VTT?

NON. Dans la définition d'un véhicule hors-route qui comprend les VTT, les motocross et moto hors-route, munis d'un feu arrière ou pas, ne font pas parti de la définition d'un véhicule hors-route.

Y-a-t-il des restrictions sur les heures que peuvent circuler les VTT sur ces rues?

Non, mais nous comptons sur le bon jugement des adeptes de VTT pour ne pas incommoder les résidents de ces rues.

Les VTT sont-ils restreints dans l'émission sur le bruit?

Oui, il existe des restriction sur le bruit tel que décrit dans les règlements législatifs applicables.

Y-a-t-il un code de conduite pour les adeptes de VTT concernant les déplacements en groupe?

Lorsque les conducteurs de VTT utilisent les rues en grand nombre, ils devraient se séparer en groupes de 5 à 10 VTT afin d'éviter de ralentir la circulation normale du trafic.

Qui a la priorité, entre les VTTs et autres véhicules à moteur?

Le conducteur du VTT doit céder à l'utilisateur d'un véhicule régulier. Un véhicule régulier peut aussi dépasser un VTT sur une ligne pleine (ligne de non-dépassement) si ce dernier circule à une vitesse inférieure à la limite de vitesse permise.

À quelle vitesse les VTT sont-ils permis de circuler sur les rues identifiées selon les règlements législatifs applicables?

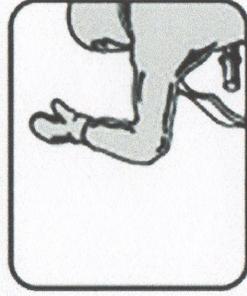
Les conducteurs de VTT doivent respecter la limite de vitesse permise, tout comme les véhicules réguliers selon les règlements législatifs applicables.

Le port du casque de sécurité est-il obligatoire?

Que ce soit en VTT ou en véhicule côte-à-côte, **le port du casque de sécurité est obligatoire en tout temps.** Pour ce qui est des utilisateurs des véhicules côte-à-côte, il est de plus recommandé de porter la ceinture de sécurité, quoique pas obligatoire.

Signalisation à la main / Hand signals

Virage à droite
Righth turn



Virage à gauche
Left turn



Ralentissement
Slow down



VHR arrivant en sens inverse

Bras de bas en haut avec main ouverte

ORV ahead

Arm from bottom to top with open hand



VHR en arrière

Bras de l'avant vers l'arrière avec main ouverte

ORV following

Arm from front to back with open hand



Dernier VHR
Last ORV



Arrêt
Stop

